

Fax Président +32 2 612.44.52

Tel Président +32 476 39.41.13

Monsieur Vincent van Peteghem
Ministre des Finances et vice premier ministre
12 rue de la loi
1000 Bruxelles

Réf. à rappeler : AF415/ACAD 288.docx/

Vos références : Professionnels experts-comptables

Date : 4 septembre 2022

Objet : Demande de délais supplémentaires pour la profession des experts-comptables et fiscalistes

Monsieur le vice premier ministre van Peteghem,

L'Académie fiscale, association professionnelle active en Wallonie et à Bruxelles, vous écrit une nouvelle fois avec le souhait d'obtenir une réponse rapide et appropriée.

Notre profession est à genoux !

Les différentes crises pandémiques ou actuellement énergétique font du mal aux indépendants et aux entreprises. Notre profession doit les aider et aussi remplir leurs obligations fiscales dans les délais.

Comme pour le personnel soignant, l'activité de nos membres est essentielle pour soigner les malades, les invalides ou les morts en entreprises.

Sans doute n'êtes vous pas conscient de tous les dysfonctionnements incessants des plateformes de finances. Le nombre de témoignages que nous recevons est devenu ahurissant !

La déclaration biztax a été disponible tardivement, fin juin. Les logiciels, indispensables tellement les calculs sont devenus très complexes, ont dû se mettre à jour. Une nouvelle version upgrade a encore été mise à disposition fin août par plusieurs maisons d'édition !

Les difficultés essentielles actuelles proviennent du manque de fonctionnement des applications du SPF Finances comme Tax on Web, Intervat, Biztax, MyMinFin, etc.

Les nombreux incidents techniques de ces dernières semaines ne sont évidemment pas pour rassurer nos membres qui se tournent d'ailleurs vers vous en direct ou vers l'ITAA.

Nos membres ont compris que les associations sont un relais intéressant envers l'Institut ITAA mais sans pouvoir coercitif réel.

L'ITAA est débordé d'information journalière sur son helpdesk des membres qui simplement ne savent pas travailler, eux ou leur personnel, payé parfois à ne rien faire !

Une récente enquête de l'ITAA a réuni plus de 13.000 réponses alors que la profession est composée de quelques quinze mille personnes physiques. La quasi unanimité des membres ITAA sont mécontents des plateformes des finances.

Nous sommes conscient et nous l'en remercions, que l'Institut ITAA est en dialogue constant, constructif et efficace, vous l'amène à trouver des solutions pragmatiques comme nous les apprécions.

Nous sommes aussi informés par la presse, sans toujours l'ébruiter, que les serveurs des autorités publiques, pas seulement les finances, sont régulièrement l'objet d'attaques informatiques crapuleuses sous des formes diverses. Nous comprenons que les moyens de sécurité même les plus performants ne sont pas à l'abri des outils malveillants utilisés par les criminels digitaux. Nous sommes potentiellement tous concernés et cette menace est prise au sérieux par tous les acteurs.

Cependant, d'un point de vue déclaratif, ce sont nos membres qui en subissent les frais en termes de stress et de rentabilité.

Ce sont nos membres qui doivent aussi ne pas prendre de congés en été pour travailler dans les TVA et des déclarations fiscales de leurs clients.

Ce que nos membres demandent dans l'absolu, ce ne sont pas des délais fiscaux supplémentaires, mais bien des applications sécurisées, performantes, et qui fonctionnent, notamment aux moments de la journée où les salariés travaillent.

Nous souhaitons également que les périodes de maintenance soient uniquement la nuit, comme à la NMBS/SNCB car même le dimanche en cette période fiscale la plupart des dirigeants de fiduciaire doivent travailler.

Des informations qui nous sont communiquées, il est fréquent d'entendre que plus de la moitié de nos membres travaillent la nuit pour être « tranquille » sur les applications fiscales. C'est au détriment de leur santé et de leur vie privée. Il paraît que le taux de séparation des ménages augmente dans la profession ?

La rentabilité est aussi concernée. Déjà que les honoraires moyens ne sont plus à la hauteur de toutes les obligations qu'un expert-comptable doit accomplir (c'est un autre débat que nous n'ouvrons pas ici), mais si le temps de travail productif est handicapé par des incessants non-accès possibles aux plateformes des finances, c'est devenu impossible.

Bien sur il existe des solutions intéressantes, que nous ne manquons pas de marteler à nos membres lors de formations permanentes, comme l'investissement dans des logiciels qui permettent la préparation des fichiers de données et ainsi limiter le temps de présence sur les plateformes au seuil besoin de transmettre ces fichiers.

Vous ne pouvons pas nier que beaucoup de tâches administratives diverses, pas seulement fiscales, qui devrait incomber aux administrations, ont été reportées cette dernière décennie sur les entreprises et donc sur leurs conseillers que sont les experts-comptables et conseillers fiscaux.

Nous ne saurons pas retenir plus longtemps nos membres dans leur volonté d'autres actions plus embarrassantes si vous n'agissez pas monsieur le vice premier ministre.

A ce stade, de manière constructive, nous souhaitons des solutions amiables, réfléchies et surtout pérennes, en lien avec notre Institut professionnel ITAA.

Nous détenons plein d'exemples permanents de disfonctionnement. Le but n'est pas de vous inonder de capture d'écrans monsieur le vice premier ministre mais bien de vous faire comprendre que nos membres sont sur les genoux, qu'ils en ont marre et que leurs capacités à rester zen est largement atteinte, dépassée. Ils explosent.

Comme cela ne fonctionne pas, les fiduciaires doivent désormais étaler leurs travaux et entamer leur rentabilité.

1. Demande de délai de six semaines supplémentaires

Etant donné que les application du SPF Finances ne fonctionnent pas correctement, c'est indéniable et malheureux, notre association demande **six semaines** de délai supplémentaire pour le dépôt de toutes les déclarations fiscales avec l'engagement de déposer au plus tôt ce qui est terminé et d'ainsi équitablement étaler le travail de fin octobre à mi-décembre.

Il existe plusieurs cas de figure chez nos membres

Groupe 1

Les déclarations IPP simples sont déposées pour le 30 septembre 2022 car elles n'appellent pas de souci particulier autres que de maîtriser les modifications de codes de la déclaration qui intervienne chaque année. A cet égard c'est dommage que votre administration envoie des PDS lorsque le contribuable a confié un mandat à nos membres. Vous devrez pouvoir techniquement isoler les PDS avec mandataires et ne pas les traiter avant la fin des délais des mandataires.

Pour les autres déclarations, un délai supplémentaire est nécessaire. Notamment pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises eu égard aux nombreux et incessants dysfonctionnement des plateformes fiscales.

Groupe 2

Les déclarations Isoc sont en cours et les BNB sont déposés. Les derniers documents fiscaux sont transmis par les entreprises à nos membres, qui empilent tout cela dans l'attente de pouvoir les traiter après la période TVA mais pas pour le 17 octobre 2022.

Groupe 3

Quasi rien n'est terminé pour les comptes annuels 2021 car les chefs d'entreprises sont en burnout ou malade depuis l'an dernier, parce que le personnel est toujours en chômage économique, parce que les autres tâches pour rattraper une forme de rentabilité en 2022 oblige les entreprises à ne pas donner la priorité aux demandes de nos membres, etc.

Le mois d'octobre est mis à profit pour la rédaction des déclarations de TVA du troisième trimestre. Même si la plupart des entreprises ont eu moins d'activités courant 2021, beaucoup ont repris et se concentrent sur leurs clients, pas toujours sur leurs obligations.

C'est regrettable, nous le concevons parfaitement, mais c'est une réalité économique.

Nous ne savons pas si les fonctionnaires qui établissent les délais se rendent compte qu'un date au trente septembre ou même au dix-sept octobre ou au vingt-huit octobre pour les déclarations IPP reste un délai quasi identique puisqu'entre le cinq et le vingt-deux octobre plus aucun de nos membres ne travaillent sur autre chose que la TVA !

Les clients de nos membres qui font très majoritairement partie du groupe deux.

Il ne sera pas possible de tenir les délais que vous attendez pour les déclarations fiscales IPP ou ISOC.

C'est impossible, irréaliste, intenable.

Différents membres de notre association ont aussi été touchés par la Covid, sont en burnout ou très près de l'être.

Nous avons des témoignages de fiduciaires qui travaillent sans relâche six jours sur sept et que ne voient pas le bout du tunnel avant la fin de l'année.

Il est donc illusoire de penser que donner un allonge du délai au 17, 29 octobre ou au 31 octobre va arranger le soucis de nos membres. La première semaine de novembre les fiduciaires sont en congés et elles en ont bien besoin.

Nous sollicitons ardemment un délai général, uniquement pour les fiduciaires reconnues ITAA, de pouvoir déposer les déclarations fiscales IPP et ISOC au 10 décembre 2022, ainsi qu'un report d'un mois supplémentaire pour le dépôt des déclarations forfaitaires et des agriculteurs.

Pour l'année 2022, exercice 2023, notre profession sollicite fermement l'ouverture générale de TOW et BIZTAX à la fin du mois d'avril 2023 au plus tard. Nos membres pourrons alors étaler correctement leurs planning de charges en tenant compte de leur bien-être au travail ainsi que celui de leur personnel.

Votre administration des finances ne doit pas nous considérer comme corvéable à merci et en sus appliquer des amendes draconiennes ou de montants excessifs au moindre retard ou manquement.

2. Réforme des délais de dépôt des déclarations fiscales

Nous prôtons, parfois contre les avis de nos membres, la révision à terme de l'ensemble des délais.

Ce n'est pas la demande actuelle de la majorité de nos membres mais beaucoup souhaitent que tout soit fini comme avant pour le 30 juin et ainsi passer l'été paisible après les TVA.

Quelques dossiers pourraient obtenir des services du conseiller général un délai extraordinaire.

Dans beaucoup de pays qui nous entourent, les bilans et déclarations fiscales sont à terminer et à déposer pour avril.

Les fiduciaires peuvent alors se concentrer sur leur vrai métier d'assister la gestion des entreprises, calculer les tableaux de bord de gestion et de trésorerie, vérifier les tests permanents de liquidité & solvabilité, aider leurs clients à anticiper les chiffres plutôt que de les subir,...

Pour cela, le fisc doit aussi modifier sa structure comme communiquer les fiches fiscales fin janvier, ouvrir biztax et TOW en février, etc.

Nos cinq revendications pour le futur sont simples :

1. Disposer du chiffre des ATN voiture, habitation, compte courant débiteur, etc. au plus tard le premier jour de l'exercice d'imposition. C'est un minimum étant donné que les calculs des salaires et des retenues de précompte professionnel doivent être adaptés chaque année en fonction de ces évaluations des avantages de toute nature ;
2. Obligation généralisée pour tous de déposer toutes fiches, quel que soit leur numéro, pour la fin du mois de février ;
3. Ouverture des plateformes tax on web et biztax au plus tard le vingt avril après les TVA du premier trimestre, avec tous les formulaires à remplir définitivement disponibles lors de cette ouverture ;
4. Disposer ensuite de minimum cent cinquante (150) vrais jours ouvrables de fonctionnement de ces plateformes afin que nos membres puissent remplir les obligations déclaratives de leurs clients. Les jours de dysfonctionnements ou de maintenance sont évidemment soustraits ;
5. Permettre à nos membres, sous une forme à convenir, un accès privilégié et rapide aux fonctionnaires fiscaux, à l'instar des avocats qui disposent d'un guichet dédié lors de leurs venues ou contacts dans les greffes.

Bref Monsieur le ministre, nous pensons que malgré notre fort mécontentement actuel, nous pouvons compter sur vous. L'Institut ITAA, que nous remercions pour être un relais efficace auprès de vos services, insiste également régulièrement afin que les membres puissent utiliser des plateformes fiscales qui fonctionnent.

Nous souhaitons vivement que toutes ces demandes ne demeureront pas vaines et que vous mettez tout en œuvre à cet effet.

Dans l'attente du plaisir de vous lire, nous souhaitons qu'il vous sera agréé de répondre favorablement à notre requête et vous prions d'agréer, Monsieur le vice premier ministre, toute notre sincère considération respectueuse.

Jean-Pierre RIQUET
Président